

Ile-de-France. Hausse des tarifs de 4 à 6% en 2009

Les tarifs des transports publics d'Ile-de-France devraient augmenter de 4 à 6% en juillet 2009, selon le type de billet, a-t-on appris le 10 décembre 2008 auprès d'un administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif).

Réuni le 10 décembre 2008 pour adopter son budget 2009, le conseil d'administration du Stif a aussi décidé de relever de 3 euros les tarifs des cartes oranges mensuelles, quelle que soit la zone, a précisé cette source. Ces augmentations interviendraient le 1er juillet 2009.

Le carnet de 10 tickets de métro passerait de 11,40 euros à 12,10 euros (+6%) et l'abonnement carte orange zone 1 et 2 passerait de 55,10 euros à 58,10 euros (+5,44%).

«Budget sourd au mécontentement croissant des usagers»

Opposés à l'augmentation de 4 à 6% des tarifs, les représentants des Verts au conseil d'administration n'ont pas participé au vote.

De son côté, Roger Karoutchi, président du groupe majorité présidentielle au Conseil régional d'Ile-de-France, tire la sonnette d'alarme, dans un communiqué du 10 décembre 2008, et dénonce «un budget sourd aux réalités et au mécontentement croissant des usagers». Il estime qu'il s'agit d'"un budget d'attente qui ne prévoit pas les investissements nécessaires à réaliser pour désengorger durablement le réseau et pour améliorer la qualité des rames de métro, de RER et des bus".

Les représentants du groupe communiste, alternative citoyenne, républicain (CACR) ont estimé pour leur part qu'une réévaluation de la contribution des collectivités territoriales au budget du Stif, ainsi qu'une réévaluation du versement transports payé par les entreprises et une participation accrue de l'Etat, étaient nécessaires.

7,8 milliards d'euros de budget global de fonctionnement

Dans un communiqué, le Stif a souligné que le budget 2009 global de fonctionnement des transports en commun totalisera 7,8 milliards d'euros, en hausse de 5,5%, dont 4,5 milliards gérés directement par lui, les dépenses d'investissement représentant 244 millions (+30%). Il intègre 129 millions de mesures supplémentaires pour poursuivre le programme de renfort d'offre engagé depuis sa décentralisation il y a trois ans.

En 2009, ces moyens supplémentaires concerneront les trains avec notamment une hausse de la fréquence des rames sur les réseaux Paris Montparnasse, Paris Sud Est et Paris Mantes, le plan d'urgence du RER D pour améliorer la régularité, l'amélioration de la desserte de la Gare de Pantin sur la ligne du RER E, la poursuite de l'amélioration de l'offre sur le métro, le renforcement de lignes de bus.

En matière tarifaire, le budget prévoit la mise en place du "complément de parcours" qui offre la possibilité aux abonnés, lorsqu'ils souhaitent voyager en dehors des zones de validité de leur forfait, de ne payer que la partie du trajet non comprise par ce forfait.

Les bénéficiaires de l'allocation solidarité spécifique et de l'allocation parents isolés bénéficieront de la gratuité des transports en commun.

Le budget d'investissement prévoit le renouvellement du matériel roulant, notamment le cofinancement avec la SNCF d'une nouvelle automotrice dont les premières rames sont attendues pour fin 2009, le schéma directeur du RER B, une politique d'amélioration des gares, l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite, la poursuite des études des opérations inscrites au contrat de projet, en particulier Arc Express, le prolongement d'Eole à l'ouest, le tram train Massy-Evry.